

## Synthèse CGT, Rapport OXFAM « Étude CAC 40 – Mai 2020 »

### Le fil conducteur du rapport

Le fil conducteur du rapport est la mise en avant de la valorisation boursière et des versements aux actionnaires (dividendes, rachats d'actions, etc..) comme boussoles dans la gestion des entreprises du CAC 40. Alors que la rémunération des actionnaires est censée être un résidu et une variable d'ajustement, c'est en fait une constante (en constante hausse) et ce sont les autres paramètres qui font l'objet d'ajustement.

Le rapport cherche à la fois à mettre en avant ce phénomène mais également ses conséquences sur la gestion de ces entreprises et leurs parties prenantes. Le rapport propose également certaines mesures pour contrer ce constat. L'accent est notamment mis sur les impacts environnementaux de cette gestion actionnariale.

### Les principaux chiffres à retenir

- Entre 2009 et 2018, l'impôt sur les sociétés payé par les entreprises du CAC 40 a baissé de 26%, soit près de 9 milliards, malgré des bénéfices en hausse de 15%.
- Entre 2009 et 2018, le CAC 40 a distribué près de 500 milliards de dividendes soit 71% de leurs bénéfices.
- Les investissements ont baissé de 5% sur entre 2009 et 2018, pourtant un plafonnement des dividendes à 30% des bénéfices aurait permis de financer 98% des investissements jugés nécessaires à la transition écologique. Même avec ce plafonnement, les actionnaires auraient perçu près de 200 milliards de dividendes entre 2009 et 2018, un montant bien plus que suffisant.
- Le 4 janvier 2018, un PDG du CAC 40 avait déjà gagné l'équivalent du salaire annuel moyen de ses salariés.
- Les inégalités salariales se sont encore accrues, en 2018 les PDG du CAC 40 gagnaient en moyenne 107 fois plus que leurs salariés, contre 86 fois en 2009, niveau déjà inacceptable. Chez Carrefour, le PDG gagne même 413 fois plus que ses salariés.
- Toujours chez Carrefour, si le groupe avait dédié 5% de ses dividendes à la juste rémunération des éleveurs français de viande bovine, cela aurait permis

d'assurer un salaire décent à 970 éleveurs soit environ 20% des fournisseurs de viande bovine de la marque.

- Oxfam met également la concentration du pouvoir actionnarial avec un poids des « grandes familles » qui s'est encore accru ces dix dernières années. Au niveau des investisseurs individuels, les gros portefeuilles d'actions (plus de 150k € d'actions) ont très fortement augmenté alors que le nombre de petits épargnants a baissé.
- Exemple le plus flagrant, la famille de Bernard Arnault détient à elle seule 4,3% du CAC 40, c'est 65% de plus que l'Etat français (qui détient 2,6% du CAC 40) et 87% de plus que BlackRock (qui détient 2,3% du CAC 40).
- Fin 2019, les femmes ne représentaient en moyenne que 20% des équipes dirigeantes du CAC40, alors qu'elles constituent la moitié des salariés. 5 entreprises ne comptaient aucune femme dans leurs instances dirigeantes.

**Parmi les propositions phares on peut relever les suivantes :**

*Au niveau de l'entreprise :*

- Le rapport préconise une limitation de la part des bénéfices versés aux actionnaires mais ne donne pas de chiffre précis.
- Limiter l'écart entre le salaire médian et le plus haut salaire à 20
- Limiter les temps partiels abusifs et revaloriser les salaires dans les emplois à prédominance féminine.
- Des données sur la distribution des salaires dans les entreprises et notamment l'intégralité des données sur l'index égalité professionnelle.
- Faire en sorte qu'au minimum 50% des éléments variables de rémunération soient indexés sur éléments extra-financiers.
- Rendre obligatoire la transition écologique des entreprises en respect de l'Accord de Paris.

*Sur la gouvernance :*

- Amener la part des représentant.e.s salarié.e.s à 1/3 du Conseil d'administration (ou autre instance de supervision) dans les groupes de 250 à 500 ETP.
- Amener la part des représentant.e.s salarié.e.s à 50% (ou autre instance de supervision) dans les groupes de plus de 500 ETP.
- Sanctionner plus systématiquement la discrimination syndicale
- Développer les objectifs extra-financiers et l'intervention des parties prenantes au pilotage des entreprises

*Au niveau de l'Etat :*

- Renforcer les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle
- Augmenter la durée du congé paternité à au moins 6 semaines obligatoires
- Soutenir la mise en place d'une taxation unitaire équitable et un taux d'imposition minimum pour lutter contre le dumping fiscal
- Faire un moratoire sur l'impact environnemental des crédits d'impôts accordés aux entreprises et moduler leur octroi
- Supprimer le système de la « flat tax » sur les dividendes et rétablir la progressivité de l'impôt sur les revenus du capital

*Au niveau des marchés et du secteur financier :*

- Mise en place d'une taxe sur les transactions financières (notamment trading à haute fréquence) au niveau européen.
- Lutter contre les financements bruns (anti-écologiques) via un système de malus notamment